



RISQUE AMIANTE PERSONNEL OPÉRATEUR TECHNIQUE DE CHANTIER (SOUS-SECTION 4)

ITBS (<https://www.itbsformation.com>) - Standard : 0 805 690 655

Nous contacter pour en savoir plus sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite

RISQUE AMIANTE OPÉRATEUR TECHNIQUE DE CHANTIER (SOUS-SECTION 4 - R.4412-144)



Description de la formation

Objectif :

A l'issue de cette formation le stagiaire doit :

- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les
- niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
- Être capable d'appliquer les principes de ventilation et de captage des poussières à la source ;
- Être capable d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de
- l'amiante ;
- Être capable d'appliquer un mode opératoire.

Public visé :

Tout salarié amené à intervenir sur des matériaux ou appareils susceptibles de libérer des fibres d'amiante.

Durée de la formation: 02 jours - 14h00

Pré-requis :

Disposer à l'entrée de la formation d'une attestation d'aptitude médicale au poste de travail.

Programme :

- Caractéristiques et propriétés de l'Amiante
- Aspects médicaux, Effets sur la santé
- Matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Diagnostics et repérages avant travaux
- Règlementation concernant le risque amiante
- Opérations pouvant entraîner une exposition aux fibres d'amiante
- Techniques de captage et d'abattage des poussières
- Modes opératoires adaptés à la protection des travailleurs et de l'environnement
- Equipements de protection collective, critères de choix
- Equipements de protection individuelle : Adéquation, utilisation, contrôle et entretien
- Gestion des déchets



RISQUE AMIANTE PERSONNEL OPÉRATEUR TECHNIQUE DE CHANTIER (SOUS-SECTION 4)

ITBS (<https://www.itbsformation.com>) - Standard : 0 805 690 655

Nous contacter pour en savoir plus sur l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite

- Travaux pratiques sur plateforme pédagogique
- Synthèse et clôture du stage avec les participants.
- Evaluations pratiques et théoriques

Evaluation :

Evaluation théorique et pratique.

Validation :

A l'issue de la formation, il sera délivré au participant qui aura satisfait aux évaluations, une attestation de compétences conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2012.